

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 6<sup>e</sup>/138-06  
Séance du 24 NOV. 2006

## PROGRAMME DE MAITRISE DES POLLUTIONS LIEES AUX EFFLUENTS D'ELEVAGE (PMPLEE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU la convention du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde un total de subvention de 32.464,23 €, pour la Maîtrise des Pollutions Liées aux Effluents d'Élevage concernant :
  - EARL LA BROCHRITTI à RAEDERSDORF 11.235,47 €
  - M. BARLIER Dominique à FRELAND 8.613,59 €
  - GAEC DU VERSANT DU SOLEIL à HOHROD 12.615,17 €

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 204/2042F/74.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 28 NOV. 2006  
Publication - 1 DEC. 2006  
Pour le Conseil Général  
Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER